

## MÉMO

---

Le 06 février 2024

**DESTINATAIRES :** Cadres académiques  
Cadres administratifs

**SUJET :** Placements liés aux fonds philanthropiques

---

Nous vous avisons que la période annuelle pour effectuer des changements dans vos placements en philanthropie est maintenant ouverte; vous pourrez, dans le prochain mois, ajouter ou retirer des sommes, soit à partir de projets du fonds de souscription, ou soit à partir de projets de revenus de dotation RH/RX.

Afin d'obtenir des rendements sur des sommes importantes disponibles dans les projets mentionnés, veuillez prendre connaissance du [document joint](#) expliquant les particularités de chaque type de placement permis.

En septembre 2023, Anne Desjardins a écrit aux unités qui ont déjà des placements dans les Fonds d'épargne (Souscription ou FAR) ou dans le Fonds de placement FAR afin de leur fournir une mise à jour des tableaux de placements. Ces derniers leur serviront à prendre leurs décisions de placement pour l'année 23-24.

D'ici la fin de semaine, un tableau sommaire sera envoyé à ces unités pour faciliter la transmission de leurs directives de placement pour 24-25.

**Un petit rappel : ces placements sont censés être temporaires. Si vous avez des sommes placées depuis de nombreuses années, il serait opportun de voir à les retirer pour les utiliser selon les volontés des donateurs.**

Toute unité qui souhaite placer ou rapatrier des sommes dans l'un ou l'autre des fonds doit communiquer par courriel avec Anne Desjardins, responsable des Fonds de souscription et de dotation.

La **date limite** de transmission des demandes des unités aux Services financiers est le **01 mars 2024, à 17h**.